

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/10/2026

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a déclaré avoir cédé, en date du 14 juillet 2026, 1 815 738 actions CIH Bank sur le marché de blocs, au cours unitaire de 354 dirhams, franchissant ainsi directement à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette opération, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) déclare :

- Ne plus détenir directement aucune action CIH Bank ;
- Détenir indirectement 19 636 157 actions CIH Bank, soit 55,15% du capital social, à travers sa filiale Massira Capital Management.

Dans les six mois qui suivent le franchissement du seuil précité, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) envisage d'arrêter ses ventes sur la valeur CIH Bank, et de continuer à siéger au conseil d'administration de CIH Bank.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

05 37 68 89 00

dfsp@ammc.ma